

- 2 SEP. 2020

République Française

Département de l'Hérault

D.R.C.I.
GREFFE - P.E.R.A.

Extrait du registre des délibérations

N° 37 - 2020

Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation 20/08/2020

Séance du 27 Août 2020.

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Pour : 10 Contre 0

Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt le Vingt Sept Août à 18 heures 30
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la
présidence de Mr Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, BRUNEL -MINAZZO D, HOMBERT B,
THEULE JC, GILHET B, VEDEL P, KROGSDAHL A, STEHLE C, QUEVEREUX M
Absents : NICAISE V

**Objet : Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets année 2019**

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L. 2224-5 et L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2000-404 en date du 11 mai 2000 relatif aux rapports annuels sur le prix et la
qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu la délibération du Syndicat Centre Hérault en date du 23 juin 2020 adoptant le rapport
annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers pour l'année 2019.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sa proposition,

Après avoir délibéré,

**PREND ACTE de la présentation du rapport annuel du Syndicat Centre Hérault sur le
prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2019.**

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
Le

Le Maire,
SIEGEL R.



MORESMAU JP.

THEULE JC.

KROGSDAHL A.

BRUNEL MINAZZO D.

GILHET B.

STEHLE C.

VEDEL P.

HOMBERT B.

NICAISE V.

QUEVEREUX M.